



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'AUMETZ

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
6 place de l'Hôtel de Ville – 57710 AUMETZ
TEL. 03.82.91.90.63 – e-mail : aumetz.mairie@orange.fr

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE Période 2024-2033

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

Par délibération n°2023/60 du 28 septembre 2023, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renoncer à la consultation des propriétaires foncier et de maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains pour la durée du bail allant du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Les propriétaires souhaitant exercer un droit de réserve et d'enclave doivent en informer la Mairie par écrit dans les 10 jours à dater de la présente publication.

Date de publication : 02 octobre 2023



Le Maire

Gilles DESTREMONT